

L'édito

A vous la parole!

Churchill affirmait que la démocratie était le pire des régimes à l'exception de tous les autres... Commentant cette affirmation, un internaute se demande quel autre système politique pourrait faire l'affaire. La dictature et son arbitraire? La monarchie et son absolutisme? Le pouvoir élitiste de l'aristocratie? L'anarchie ou l'absence de pouvoir? A l'évidence, aucune de ces façons de gouverner ne saurait concurrencer la démocratie. Le pouvoir exercé par le peuple ne fonctionne toutefois qu'en présence de citoyens engagés exerçant leurs droits et obligations dans l'intérêt de tous. Sens des responsabilités, respect et volonté de travailler de façon désintéressée pour le bien commun: telles sont les qualités que l'électeur est en droit d'exiger des 152 citoyennes et citoyens qui se présentent aux élections communales du 13 mai. Le Conseil communal remercie les sortants pour le travail accompli et les candidats pour leur engagement futur et exhorte le plus grand nombre à voter. Pour que la démocratie fonctionne et demeure le meilleur des systèmes...

Le Conseil communal

Recevoir, donner, participer!



Pouvoir choisir en toute liberté celles et ceux qui gouverneront la cité constitue un trésor pour lequel bien des peuples doivent se battre.

**Recevoir**  
Tourner le robinet pour voir surgir l'eau (chaude ou froide) sur son évier, illuminer son salon d'une simple pression sur un interrupteur, inviter le monde à entrer chez soi d'un doigt sur une télécommande, voilà ce qui fait tout ensemble notre confort et notre bonheur quotidiens: de petits gestes devenus si habituels que plus personne n'y prend garde.

**Recevoir**

D'autres de ces privilèges, pour être moins fréquents, n'en sont pas moins exemplaires des prérogatives que nous vaut notre haut degré de civilisation et de démocratie: composer les six chiffres d'un code pour regarnir son porte-monnaie ou régler une note,

profiter d'un voyage en train pour bavarder avec un proche.

**Donner**

Bien sûr, savoir que la route qui passe devant chez soi est entretenue et sûre, qu'il suffit d'inscrire son enfant à l'école pour qu'il soit instruit durant onze ans, porter ses poubelles jusqu'au prochain conteneur enterré pour être débarrassé de ses déchets journaliers, tout cela a un coût et, une fois l'an, il faut aussi remplir sa déclaration d'impôts et y apposer sa signature, d'un mouvement tout aussi naturel.

**Participer**

Mais il est un autre geste que trop d'entre nous négligeons parce que nous

n'en mesurons plus l'importance et le privilège: celui de glisser son bulletin dans l'enveloppe ou dans l'urne qui recueillent nos suffrages électoraux et nos réponses aux votations populaires. Souvenons-nous des batailles rangées que mènent, au péril de leur vie, les peuples que des régimes fanatiques ou totalitaires privent de parole, pour obtenir le simple droit de donner leur avis sur leur propre destin. Et faisons, en pensant à la chance qui est la nôtre, un large usage de la clarté et de la largesse de nos droits démocratiques en allant systématiquement voter, c'est-à-dire en participant activement à la vie de notre ville, de nos cantons et de la Confédération. Prochain rendez-vous: les élections communales du 13 mai!



Pour voter valablement, le citoyen doit observer quelques règles notamment liées à l'envoi de l'enveloppe.



Les directives de vote ont été traduites en neuf langues à l'attention des étrangers domiciliés à Neuchâtel.



Trois élus au Conseil général ont décidé de ne pas se représenter pour une prochaine législature.

 **Ghielmetti**  
Pompes funèbres  
Ecoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

**Tél. 032 721 19 31**

**24 h sur 24**

Seyon 5  
Case postale 50  
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch  
www.pf-ghielmetti.ch



Pierre Grosjean



24/24

**Une équipe  
de professionnels  
à votre service**



Michel Abplanalp

**CARROSSERIE D'AUVERNIER**

Rue des Gravieres 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier

E-mail : info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch

CARROSSERIE

**FCR**

Fédération des  
Carrossiers Romands

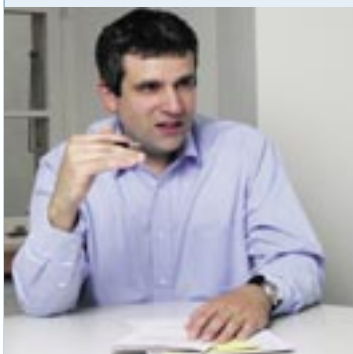
**Dans ce numéro**

**Listes définitives**

Les listes définitives pour les élections au Conseil communal et au Conseil général ont été déposées dans les délais à la Chancellerie communale. Retrouvez les noms des 25 prétendants à l'exécutif et des 127 candidats au législatif.

**Pages 8-9-10**

**Voter est aussi un devoir**



Bertrand Cottier, vice-chancelier, fait le point sur les préparatifs des élections communales du 13 mai 2012. Il explique quelques règles en vigueur et rappelle que voter n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir.

**Page 16**

**Bureau de vote**



Le Bureau de vote, situé à l'Hôtel de Ville, sera ouvert dimanche 13 mai prochain entre 10 et 12 heures.

**Prochaine parution**

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le **jeudi** 3 mai 2012.

**Directives pour voter correctement**

**Voter valablement**



Pour qu'un vote soit valable, les électeurs neuchâtelois doivent insérer un seul bulletin dans l'enveloppe de vote.

**La grande majorité des électeurs neuchâtelois vont élire dimanche 13 mai leurs autorités pour la prochaine législature. Les habitants de la ville de Neuchâtel devront non seulement élire leurs 41 représentants au Conseil général, mais également - pour la troisième fois après 2004 et 2008 - les 5 membres du Conseil communal.**

Lors des élections communales de 2008, environ 1% des votes n'ont pas pu être pris en compte pour cause d'erreurs d'envoi. Certains électeurs ont par exemple oublié de mettre leur carte de vote dans l'enveloppe de transmission. A cela s'ajoutent environ 1% de votes annulés pour des raisons d'ordre technique. «L'erreur la plus fréquente est celle d'utiliser deux bulletins pour une même élection», précise Bertrand Cottier, vice-chancelier de la Ville de Neuchâtel.

**Mode d'emploi**

Les habitants de la ville de Neuchâtel ont la possibilité de voter soit par courrier, soit le jour même entre 10 et 12 heures au Bureau de vote, situé à l'Hôtel de Ville. Dans le premier cas, le citoyen doit observer un certain nombre de règles qui sont rappelées dans les carnets de bulletins de vote. La Ville de Neuchâtel a fait parvenir à ses administrés le matériel de vote qui contient entre autres deux carnets de bulletins: le jaune correspond à l'élection au Conseil communal et le gris recyclé à celle au Conseil général. Pour

que le vote soit valable, l'électeur doit détacher un seul feuillet de vote par carnet de bulletins. Il peut l'insérer dans l'enveloppe de vote soit tel quel, soit en ayant préalablement biffé ou ajouté un ou plusieurs candidats. Il est également possible d'utiliser un bulletin manuscrit en y ajoutant au minimum un candidat.

L'électeur dispose de 41 suffrages pour l'élection au Conseil général et de 5 suffrages pour l'élection au Conseil communal. «Il n'est pas possible de voter plusieurs fois pour un même candidat», précise Bertrand Cottier. Le citoyen vote pour des hommes et des femmes, c'est la raison pour laquelle, s'il décide de les ajouter sur sa liste, il doit noter lisiblement de sa main, leurs noms et prénoms et pas seulement leur numéro. Il faut également savoir que si l'électeur utilise un bulletin imprimé, les suffrages non attribués seront additionnés aux suffrages de la liste choisie. En cas de vote avec un bulletin manuscrit, l'électeur peut également octroyer les suffrages non attribués à sa liste préférée en l'inscrivant en bas du bulletin.

**Elections au système proportionnel**

Les deux élections se dérouleront selon le système de la représentation proportionnelle. En d'autres termes, cela signifie que les suffrages des électeurs sont en premier lieu attribués aux listes. Les sièges seront alors répartis en proportion des suffrages obtenus par chacun des partis et groupements politiques. C'est seulement dans une

dernière phase que sont attribués, en fonction du nombre des sièges obtenus par chacune des listes, les sièges aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au sein de leur liste. A noter que les partis doivent obtenir 10% des suffrages pour pouvoir prétendre à participer à la répartition des sièges. «Afin d'obtenir plus facilement ce quorum, mais également pour des raisons tactiques, certaines listes ont choisi de s'apparenter et peuvent ainsi additionner leurs suffrages respectifs», ajoute Bertrand Cottier.

**Votre vote sera nul si...**

- Vous mettez plusieurs bulletins de vote dans l'enveloppe.
- Vous utilisez un bulletin non officiel, sous réserve des bulletins manuscrits.
- Vous remplissez ou modifiez votre bulletin autrement qu'à la main.
- Vous n'exprimez pas clairement votre volonté ou vous écrivez de manière illisible.
- Vous signez votre bulletin ou y inscrivez votre nom.
- Vous insérez des mentions injurieuses ou étrangères au scrutin sur votre bulletin.
- Vous n'inscrivez aucun nom de candidat officiel sur votre bulletin.
- Vous n'inscrivez que des numéros de candidats.



Directives de vote en langues étrangères

# Qui peut voter ?

On sait la multi-culturalité de notre canton. Elle se traduit également dans les scrutins populaires. C'est l'occasion pour la Rédaction d'inciter le plus grand nombre à se rendre aux urnes par la traduction de l'avis de convocation des électrices et des électeurs que vous trouverez, en français, à la page 13.

## QUEM PODE VOTAR ?

São eleitoras e eleitores em matéria comunal:

- as Suíças e os Suíços, com mais de 18 anos, residentes na comuna, desde que não tenham impedimento ligado a uma doença mental ou deficiência psíquica;
- as Suíças e os Suíços do estrangeiro, com mais de 18 anos, que tenham feito o pedido à comuna, se são originários da mesma ou que nela tenham residido, a menos que já estejam inscritos no registo de outra comuna.
- as estrangeiras e os estrangeiros, com mais de 18 anos, residentes na comuna, que possuam uma autorização de residência (permis C) e que morem no cantão à pelo menos um ano.

### VOTO POR CORRESPONDÊNCIA

As eleitoras e os eleitores podem votar por correspondência servindo-se dos impressos que a Administração comunal lhes envia a título pessoal.

O voto por correspondência só pode ser tomado em consideração se as eleitoras e os eleitores introduzirem o buletim de voto no envelope previsto para este efeito e o enviarem **com a carta de eleitor munida da assinatura e da data de nascimento**, dentro do envelope de transmissão, **com selo**.

O envelope de transmissão deve imperativamente chegar à Administração comunal **até domingo, dia 13 de Maio de 2012, às 10h00, o mais tardar**.

### VOTO POR INTERNET

Não será possível votar por internet neste escrutínio.

### VOTA NA CÂMARA ELEITORAL

O escrutínio realizar-se-á no **domingo, dia 13 de Maio de 2012, na câmara eleitoral de Neuchâtel, rua de l'Hôtel-de-Ville 2, das 10 horas às 12 horas**.

Podem exercer o direito de voto as eleitoras e os eleitores que se apresentem pessoalmente, **na medida em que o voto por procuração não é autorizado**, munidos da carta de eleitor com a assinatura e a data de nascimento. **Nenhum voto será aceite sem a carta de eleitor.**

## WHO MAY VOTE ?

The following persons may vote on issues concerning the Commune:

- Swiss citizens, as of their 18th birthday, who are domiciled in the Commune, unless they are prohibited from doing so because of mental illness or psychological impairment;
- Swiss citizens domiciled abroad, as of their 18th birthday, when they have made the relevant application to the Commune, if they are citizens of this Commune or if they were domiciled therein, unless they are already registered with another Swiss Commune;
- Foreigners, as of their 18th birthday, who are domiciled in the Commune, who are holders of permanent residence permits and who have been domiciled in the Canton for at least one year.

### VOTE BY CORRESPONDENCE

Those entitled to cast votes may vote by correspondence, using material that is addressed to them in person by the Commune's office.

Voting by correspondence may only be taken into account if the persons concerned place the voting form in the appropriate envelope and place this, **together with the voting card bearing their signature and date of birth**, in the dispatch envelope **which is to be stamped**.

The dispatch envelope must reach the Commune's office by **Sunday 13 May 2012 at 10:00 a.m.** at the latest.

### VOTE BY INTERNET

Voting by internet will not be possible for this vote.

### VOTE AT THE POLLING STATION

The poll will be opened **on Sunday 13 May 2012 at the Neuchâtel polling station, at the «Hôtel de Ville» (City Hall), 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, from 10:00 a.m. to 12:00 a.m.**

Those entitled to cast votes may do so by being present in person, **since voting by proxy is not authorized**, with their voting card bearing their signature and their date of birth. **No vote will be accepted without the voting card.**

## KO MOŽE DA GLASA ?

Na opštinskom nivou birači su:

- Švajcarci i Švajcarkinje koji su napunili 18 godina, koji su nastanjeni u opštini, pod uslovom da im ovo pravo nije uskraćeno jer su mentalno oboleli ili zaostali;
- Švajcarci i Švajcarkinje koji su u inostranstvu i koji su napunili 18 godina, ako su uputili zahtev opštini, ako su poreklom iz iste ili u njoj imaju mesto boravka, pod uslovom da nisu registrovani u nekoj drugoj švajcarskoj opštini;
- stranci i strankinje koji su napunili 18 godina koji su nastanjeni u opštini, koji poseduju dozvolu za boravak (permis C) i koji žive u kantonu najmanje godinu dana.

### GLASANJE PUTE M POŠTE

Birači mogu da glasaju putem pošte sa glasačkim materijalom koji im je lično upućen od strane opštinske administracije.

Glasanje putem pošte je važeće samo u slučaju da birači stave glasački listić u koverat predviđen u tu svrhu, koji prilažu, uz **glasačku kartu na koju stavljaju lični potpis i datum rođenja**, u koverat predviđen za slanje glasačkog materijala (enveloppe de transmission) **na koji treba dodati poštansku markicu**.

Ovaj koverat mora da stigne na adresu opštinske administracije **najkasnije do nedelje, 13. maja 2012. godine u 10h00**.

### GLASANJE PUTE M INTERNETA

Za ovu priliku nije predviđeno glasanje putem Interneta.

### GLASANJE NA BIRAČKOM MESTU

Glasanje počinje u **nedelju, 13. maja 2012. godine na biračkom mestu Hôtel de Ville, ulica l'Hôtel-de-Ville 2 u Njušatelju, od 10 do 12 časova**.

Ovim putem mogu da glasaju birači koji dodju lično sa glasačkom kartom na kojoj se nalaze lični potpis i datum rođenja, **obzirom da glasanje putem ovlašćenja nije dozvoljeno**. Neće biti prihvaćeno glasanje bez glasačke karte.

## KİMLER OY KULLANABİLİR ?

Aşağıdaki koşullara sahip olanlar belediye (komün) düzeyinde seçmen sayılırlar:

- herhangi bir zihinsel rahatsızlık yada akli zayıflık nedeniyle yasaklı olmamaları kaydıyla, o belediyede (komün) ikamet etmekte olan ve 18 yaşını doldurmuş İsviçreliler,
- o belediyenin (komün) yerlisi yada herhangi bir şekilde başka bir İsviçre komününe kayıt yaptırmamış olmaları kaydıyla orada ikamet etmiş, başvuru esnasında 18 yaşını doldurmuş olan yurtdışında yaşayan İsviçreliler,
- o belediyede ikamet eden, 18 yaşını doldurmuş ve en az bir yıldan beri kantonda ikamet etmekte olan yabancılar.

### POSTA ARACILIĞIYLA OY KULLANMA

Seçmenler, belediye (komün) yönetiminin isimlerine yazılı olarak gönderdiği oy pusulalarını kullanarak posta aracılığıyla oylarını kullanabilirler.

Posta ile kullanılan oyun geçerli sayılması yalnızca seçmenlerin oy pusulalarını kendi zarfı içerisine, **üzerinde imzalarının ve doğum tarihlerinin bulunduğu seçmen kartlarıyla birlikte, pul yapıştırılacak** geri gönderme zarfının içerisine koymaları ile mümkündür.

Geri gönderilecek zarfın belediye (komün) yönetimine **en geç 13 Mayıs 2012 pazar günü saat 10.00'a kadar ulaşması gerekmektedir**.

### İNTERNET ARACILIĞIYLA OY KULLANMA

Bu seçimde internet aracılığıyla oy kullanmak mümkün olmayacaktır.

### SEÇİM BÜROSUNDA OY KULLANMA

Oylama **13 Mayıs 2012 pazar günü Neuchâtel'de Hôtel-de-Ville sokağı 2 numara adresindeki Hôtel de Ville'deki seçim bürosunda saat 10'dan 12'ye kadar** yapılacaktır.

Vekaletle oy kullanılmasına izin verilmediği durumlarda, yalnızca, üzerinde doğum tarihleri yazılı ve imzalı seçmen kartlarıyla birlikte şahsen hazır bulunan seçmenler oylarını kullanabilirler. **Seçmen kartı olmayanların oy kullanmalarına izin verilmeyecektir.**

## KUSH MUNDET TË VOTOJË ?

Janë zgjedhëset dhe zgjedhësit që i përkasin komunës:

- Zviceranet dhe Zviceranët, mbi 18 vjeç e lart, me banim në komunë, nëqoftëse nuk janë të ndaluar për shkak sëmundjeje mendore apo dobësie të gjëndjes shpirtërore;
- Zviceranet dhe Zviceranët që ndodhen jashtë, me moshë mbi 18 vjeç e lart, të cilët i kanë bërë kërkesë komunës, mbasi janë me origjinë ose kanë banuar më parë aty, vetëm nëqoftëse nuk janë regjistruar ende në një tjetër komunë zvicerane;
- të huajat dhe të huajt, me moshë mbi 18 vjeç e lart, me banim në komunë, që janë të paisur me leje të përherëshme qëndrimi (permis C) dhe që janë vendosur në kanton të paktën, prej një viti.

### VOTIM ME KORESPONDENCË

Zgjedhëset dhe zgjedhësit mund të votojnë me korespondencë me anë të materialit që u është adresuar personalisht nga Administrata komunale.

Votimi me korespondencë mund të quhet i vlefshëm, vetëm nëqoftëse zgjedhëset dhe zgjedhësit e fusin fletën e votimit në zarfin korespondues dhe e vendosin, së bashku me fletën e tyre të votës që përmban firmën dhe datën e tyre të lindjes, në zarfin e transmetimit.

Zarfi i transmetimit duhet të ketë mbëritur në Administratën komunale **jo më vonë se të djelen, më 13 maj 2012, në ora 10.00.**

### VOTIM NEPERMJET INTERNETIT

Ne këtë rast nuk do të jetë e mundur të votohet nëpërmjet internetit.

### VOTIM NË ZYRËN ELEKTORALE

Votimi do të hapet **të djelën, më 13 maj 2012 në zyrën elektorale të Neuchâtel-it, në Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, nga ora 10.00 deri në 12.00.**

Mund të ushtrojnë të drejtën e votës zgjedhëset dhe zgjedhësit që paraqiten personalisht, **duke patur parasysh se vota me prokurë nuk është e autorizuar**, të paisur me fletën e tyre të votimit, e cila përmban firmën dhe datën e tyre të lindjes. **Asnjë votim nuk do të pranohet pa patur me vete fletën personale të votimit.**

## CHI PUO' VOTARE ?

Hanno diritto al voto alle elezioni comunali:

- Le Svizzere e gli Svizzeri, aventi raggiunto la maggiore età (18 anni compiuti), residenti nel comune, se non ne sono impediti da una malattia mentale da una debolezza psichica.
- Le Svizzere e gli Svizzeri residenti all'estero, aventi raggiunto la maggiore età (18 anni compiuti), previa richiesta al comune, qualora non ne fossero originari o se non ne avessero il domicilio, a meno che non siano già registrati in un altro comune svizzero.
- Le straniere e gli stranieri, a 18 anni compiuti, residenti nel comune, che hanno un permesso di residenza e che sono domiciliati nel comune da almeno un anno.

### VOTO PER CORRISPONDENZA

Le elettrici e gli elettori possono votare per corrispondenza utilizzando i moduli a loro indirizzati personalmente dall'amministrazione comunale.

Il voto per corrispondenza sarà preso in considerazione solo se le elettrici e gli elettori introdurranno il bolletino di voto nell'apposita busta e lo inseriranno, **con la loro carta di voto che porta la loro firma e la loro data di nascita**, nella busta di trasmissione, da affrancare.

La busta di trasmissione deve arrivare all'amministrazione comunale entro e non oltre **la domenica 13 maggio 2012 alle ore 10.00.**

### VOTO VIA INTERNET

Non sarà possibile votare via internet per questo scrutinio.

### VOTO ALL'UFFICIO ELETTORALE

Lo scrutinio sarà aperto **domenica 13 maggio 2012 all'ufficio elettorale di Neuchâtel, presso l'Hôtel de ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, dalle ore 10.00 alle ore 12.00.**

Possono esercitare il loro diritto di voto le elettrici e gli elettori che si presentano personalmente, **nella misura in cui il voto per procura non è autorizzato**, muniti della loro carta di voto che porta la loro firma e la loro data di nascita. **Nessun voto sarà accettato senza la carta di voto.**

#### من هو الشخص الذي يحق له التصويت

يحق التصويت في الانتخابات على مستوى البلدية لكل من:

- السويسريات والسويسريين الذين بلغ عمرهم 18 عاماً وما فوق والمقيمين في البلدية المعنية بشرط ألا يكونوا مصابين بأمراض عقلية أو أمراض تمنعهم من ذلك.
- السويسريات والسويسريين المقيمين في الخارج الذين بلغ عمرهم 18 عاماً وما فوق وذلك إذا تقدموا بطلب بالتصويت للبلدية المعنية، على أن يكون أصلهم من البلدية المعنية وعلى ألا يكون لهم سجل إقامة في بلدية سويسرية أخرى.
- الأجنبيات والأجانب الذين بلغ عمرهم 18 عاماً وما فوق على أن يكونوا مقيمين في البلدية المعنية ولديهم إقامة دائمة (C) ومقيمين في الكanton منذ ما لا يقل عن سنة.

#### التصويت بالمراسلة

يحق للتأهلات والتأهلات التصويت بالمراسلة وذلك من خلال أوراق التصويت التي تصلهم شخصياً من إدارة البلدية.

ولكي يكون التصويت بالمراسلة سليماً ونافذاً على الناخب أن يضع بطاقة التصويت في داخل المغلف الخاص بها ثم يضع هذا المغلف وبطاقة التصويت التي تتضمن توقيعه وتاريخ ميلاده في ظرف المراسلة الموافق وإرساله وقد وضع عليه طابعاً بريدياً.

يجب أن يصل ظرف التصويت إلى إدارة البلدية لغاية الساعة العاشرة من يوم الأحد الموافق في 13 أيار/مايو 2012، وذلك كحد أقصى.

#### التصويت عبر الانترنت

إن يكون من الممكن التصويت عبر الانترنت في هذه الانتخابات

#### التصويت في مركز الاقتراع

يمكن التصويت عبر مركز الاقتراع في نوشاتل والذي سيفتح أبوابه في يوم الأحد 2012 من الساعة 10 وحتى 12 ظهراً. وهذا هو عنوانه: **L'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2**

يحق التصويت في مركز الاقتراع للتأهلات والتأهلات الذين يحضرون شخصياً إلى مركز الاقتراع، ما لم يكن هناك رخصة بالتصويت بالوكالة عنهم، مصطحبين معهم بطاقة التصويت التي تتضمن توقيعهم وتاريخ ميلادهم. لا يمكن التصويت أبداً بدون بطاقة التصويت.

## QUIEN PUEDE VOTAR ?

Son electoras y electores en materia municipal:

- Las suizas y suizos, mayores de 18 años, domiciliados en el municipio, que no tengan un impedimento a causa de una enfermedad mental o de una debilidad mental.
- Las suizas y suizos del extranjero, mayores de 18 años, cuando han solicitado la nacionalidad en este municipio, si son originarios de éste, o si han tenido allí su domicilio, a menos que se hayan registrado en otro municipio suizo.
- Las extranjeras y extranjeros, mayores de 18 años, domiciliados en el municipio, que tienen un permiso de establecimiento (permiso C) y que están domiciliados en el cantón desde hace por lo menos un año.

### VOTO POR CORRESPONDENCIA

Las electoras y electores pueden votar por correspondencia por medio del material que la Administración municipal, les ha enviado personalmente.

El voto por correspondencia solo puede ser tomado en cuenta si las electoras y electores introducen la papeleta de votación en el sobre correspondiente y lo ponen **con su tarjeta de voto firmada y con la fecha de nacimiento**, en el sobre de transmisión, a franquear.

El sobre de transmisión debe llegar a la Administración municipal **el domingo 13 de mayo de 2012 a mas tardar, a las 10 de la mañana.**

### VOTO POR INTERNET

Para este escrutinio, no será posible votar por internet.

### VOTO EN LA MESA ELECTORAL

El escrutinio será abierto **el domingo 13 de mayo de 2012 en la mesa electoral de Neuchâtel, en la Alcaldía de la Ciudad (l'Hôtel de Ville), calle de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 a 12 de la mañana.**

Pueden ejercer el derecho de voto las electoras y electores que se presenten personalmente, **el voto por procuración no es autorizado**, proveídos con su tarjeta de voto firmada y con la fecha de nacimiento. **Ningún voto será aceptado sin la tarjeta de voto.**

## WER IST STIMM- UND WAHLBERECHTIGT ?

Sind in Gemeindeangelegenheiten stimm- und wahlberechtigt:

- Schweizerinnen und Schweizer, welche das 18. Altersjahr zurückgelegt haben und in der Gemeinde wohnen, sofern sie nicht wegen Geisteskrankheit oder Geistesschwäche dauernd urteilsunfähig sind und darum unter umfassender Beistandschaft stehen.
- Auslandsschweizerinnen und Auslandsschweizer mit zurückgelegtem 18. Altersjahr, die bei ihrer Heimatgemeinde das Gesuch zur Stimmgabe gestellt haben, und noch nicht bei einer anderen Schweizer Gemeinde registriert sind.
- In der Gemeinde wohnhafte Ausländerinnen und Ausländer müssen folgende Bedingungen erfüllen: das 18. Altersjahr zurückgelegt haben, eine Niederlassungsbewilligung (Ausweis C) besitzen und seit mindestens 1 Jahr im Kanton wohnen.

### BRIEFLICHE STIMMABGABE

Die Stimm- und Wahlberechtigten können brieflich wählen, indem sie das ihnen persönlich von der Gemeindeverwaltung zugestellte Material benützen.

Die briefliche Stimmgabe wird nur berücksichtigt, wenn die Stimmberechtigten den Wahlzettel in das dafür vorgesehene Kuvert legen und dieses zusammen **mit ihrem Stimmausweis, welcher unterschrieben und mit dem Geburtsdatum versehen** sein muss, ins Zustellkuvert stecken. **Das Kuvert muss frankiert werden.**

Das Zustellkuvert muss bis **spätestens am Sonntag, 13. Mai 2012 um 10 Uhr** bei der Gemeindeverwaltung eintreffen.

### ELEKTRONISCHE STIMMABGABE

Für diese Wahl wird es nicht möglich sein, per Internet zu stimmen.

### STIMMABGABE IM STIMMLOKAL

Die Abstimmung findet **am Sonntag, 13. Mai 2012 im Stimmbüro von Neuenburg im Rathaus, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, von 10 Uhr bis 12 Uhr statt.**

**Weil die Stimmgabe durch Stellvertretung nicht erlaubt ist**, ist nur wahlberechtigt wer sich persönlich einfindet. Der Stimmausweis muss unterschrieben und mit dem Geburtsdatum versehen sein. **Ohne Stimmausweis wird keine Stimmgabe akzeptiert.**



**Aux riverains de la ligne  
Berne – Neuchâtel**

### **Avis de travaux durant la nuit**

#### **Nettoyage des caniveaux d'évacuation des eaux**

Sur le tronçon

**Berne – Neuchâtel**

Les nuits

du lundi au mardi 30 avril/01 mai  
jusqu'au vendredi au samedi  
04/05 mai 2012

entre 23h00 et 05h00

En raison du trafic ferroviaire durant la journée, les travaux ne peuvent se faire que pendant les heures creuses de la nuit. Les machines et les moyens d'alarme nécessaires à la sécurité du personnel émettent des bruits perceptibles. Nous ferons cependant tout notre possible afin de limiter ceux-ci au strict minimum. Les moteurs diesel utilisés sont en majorité dotés de filtres à particules.

La BLS SA prie les riverains de la ligne de bien vouloir l'excuser pour les nuisances occasionnées et les remercient de leur compréhension.

BLS SA  
Infrastructure installations  
District de la voie Mittelland

# MADAGASCAR EN LUMIERE

## Exposition de photos

Du 25 avril au 3 mai au Péristyle de l'Hôtel de Ville à Neuchâtel

« Madagascar en lumière » fait référence à la terre rouge latéritique qui colore ses plateaux et aux dégradés de couleurs de ses rizières, offrant un contraste de lumière exceptionnelle. Les 60 photos du photographe neuchâtelois Pierre-William Henry et du CEAS présentent également ses habitants accueillants et donnent un éclairage sur les projets du CEAS et les enjeux importants touchant la Grande île à l'heure actuelle.

**VERNISSAGE** le Jeudi 26 avril 2012 à 17h  
en présence de plusieurs partenaires du Sud





Seuls quatre élus ne se représentent pas aux élections au Conseil général et au Conseil communal

# Une majorité de sortants

On connaîtra au soir du 13 mai le nouveau visage du Conseil général. Une chose est sûre, Daniel Hofer (PS), Nicolas Marthe (PLR) et Christian van Gessel (PopVertsSol) quitteront les bancs du législatif. Ils ne sont pas candidats à leur réélection. Au Conseil communal, seule la socialiste Françoise Jeanneret ne se représente pas.

Doyenne de fonction de l'exécutif, la directrice de la Culture, des sports et du tourisme a fait savoir fin janvier déjà qu'elle ne briguerait pas de cinquième mandat. Les quatre autres membres du Conseil communal sont tous candidats à leur réélection.

Au Conseil général, trois élus ont décidé de s'en tenir à une seule législature. «Mes activités tant professionnelles qu'extra-professionnelles ne me permettent plus de m'investir à fond au Conseil général. Plutôt que de briguer un siège pour y faire de la figuration, j'ai préféré renoncer», explique l'avocat Nicolas Marthe (PLR), qui s'est lancé fin 2010 dans la chanson.



Pas moins de 26 conseillers généraux ont abandonné leur mandat au cours de la dernière législature.

## Manque de reconnaissance

«Le mandat de conseiller général demande beaucoup de temps si on veut le remplir sérieusement», abonde l'informaticien Daniel Hofer (PS). Entré au législatif suite à une démission en août 2007, le syndicaliste s'est engagé

de front dans plusieurs commissions, dont celle des Ports et des Rives.

S'il évoque lui aussi le manque de temps, l'avocat Christian van Gessel (PopVertsSol), qui a repris en 2011 la présidence de l'association «Neuchâ-

tel, un cœur en ville», se dit également las et démotivé. Et de déplorer le «manque de reconnaissance du travail effectué» au Conseil général.

A noter que si seuls trois conseillers généraux ne se représen-

tent pas, ils ne sont pas moins de 26 – sur 41! – à avoir jeté l'éponge en cours de route, leur siège revenant aux premiers des viennent-ensuite. Cela représente un taux de démission de plus de 60%. (ab)



## Agenda culturel

### Galleries et musées

**Bibliothèque Publique et Universitaire** (pl. Numa-Droz 3), exposition permanente «Archives Jean-Jacques Rousseau».

Du 27 avril au 31 octobre, exposition «Je vous aime encore plus sur votre portrait». Vernissage jeudi 26 avril à 18h30. Ouvert lu-ve de 9h à 11h30/14h à 17h (s'adresser à l'accueil), me et sa ouvert de 14h à 17h.

**Musée d'art et d'histoire** (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz et «Neuchâtel: une histoire millénaire». Du 29 avril au 30 septembre, exposition «Automates & Merveilles». Vernissage, samedi 28 avril à 15h.

**Galleries de l'histoire** (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies: «Une ville en mouve-

ment». Ouvert me et di de 13 à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

**Musée d'ethnographie** (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 24 juin, exposition «What are you doing after the apocalypse?» Le MEN invite à se pencher sur la question de l'après.

Jusqu'au 4 novembre, exposition «Ultimitem» Onze artistes s'emparent d'un objet des collections du MEN. Ouvert ma-di de 10 à 17h. Entrée libre le mercredi.

**Muséum d'histoire naturelle** (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre, exposition «Sacrée science! Croire ou savoir...». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

**Centre Dürrenmatt** (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 15 juillet, exposition Walter Jonas – peintre et urbaniste visionnaire. Ouvert me-di de 11 à 17h. www.cdn.ch

Judi 26 avril à 19h: «Minotaurus». Performance danse, musique et vidéos 3D. Entrée: Fr. 25.-, étudiants, AVS Fr. 15.-.

**Galerie Quint-Essences** (rue du Neubourg 20, jusqu'au 28 avril, exposition des peintures nouvelles de José Luis Peñamaria. Vendredi 27 avril, concert Katja Avdeeva, piano et Vladimir Virok-Stoletov, violoncelle. Entrée: Fr. 15.- adultes, Fr. 10.- seniors et étudiants.

### Concerts

**Collégiale**, vendredi 27 avril à 18h30, Suzanne Z'Graggen, organiste de la cathédrale de Soleure. Entrée libre, collecte, prix indicatif Fr. 15.-.

**Temple de Serrières**, samedi 28 avril à 17h, «Stabat Mater», G.B. Pergolese, œuvres de Bach-Holborne par l'Ensemble vocal du Conservatoire

neuchâtelois, direction Daniel Varetz + Quintet flûtes à bec. Entrée libre, collecte.

**Temple du Bas**, samedi 28 avril à 20h, concert La Croche-choeur et Acapell'hom accompagnés par l'Ensemble symphonique Neuchâtel, direction Nathalie Dubois. Œuvres de Schubert. Location: Le Strapontin, tél. 032 717 79 07.

**Temple du Bas**, dimanche 29 avril à 17h, Orchestre Symphonique Suisse de jeunes, direction Kai Bumann, solistes Marc Trénel, basson, Hanna Berliner, premier violon. Œuvres de Chostakovitch, Jolivet, Tchaïkovski. Location: Le Strapontin, tél. 032 717 79 07.


### Divers

**Jardin anglais**, samedi 28 avril de 11 à 19h et dimanche 29 avril de 10 à 18h, marché du Jardin anglais.

 Election du Conseil communal

# 25 candidat-e-s pour 5 fauteuils

A l'échéance du dépôt des candidatures pour le Conseil communal, pas moins de 25 candidats figurant sur sept listes différentes se sont annoncés auprès de la Chancellerie communale. Ainsi 7 femmes et 18 hommes, dont les sortants Alain Ribaux (PLR), Pascal Sandoz (PLR), Olivier Arni (PS) et Christine Gaillard (PVS), se disputeront les cinq sièges de l'exécutif. En revanche, Françoise Jeanneret (PS) ne se représente pas. Ces listes portent les noms suivants :




**Liste N° 1 :**  
**Parti évangélique (PEV)**

ROCHAT Didier



**Liste N° 2 :**  
**POP**  
Parti ouvrier et Populaire

**Liste N° 4 :**  
**PLR Les Libéraux-Radicaux**

RIBAUX Alain  
SANDOZ Pascal  
AUTHIER Jean-Charles  
BLOHM GUEISSAZ Amelie  
HAENY Béatrice

Cette liste est apparentée  
aux listes PBD et PDC.




**Liste N° 6 :**  
**Parti socialiste**

Parti socialiste  
Ville de Neuchâtel

ARNI Olivier  
CLISSON PERRET Khadija  
FACCHINETTI Thomas  
LOUP Philippe  
ZWYGART DE FALCO Laura

Cette liste est apparentée à la liste  
POP-Verts-solidaritésS.



**Liste N° 2 :**  
**UDC-UDF**

Eidgenössisch-Demokratische Union  
Union Démocratique Fédérale  
Unione Democratica Federale


BUGNON Marc-André  
GRANDCHAMP Luc  
GRANDCHAMP Anne Frédérique  
SCHARDT Emanuel  
THÉVOZ André



**Liste N° 3 :**  
**POP-Verts-solidaritésS**

GAILLARD Christine  
BAUR Nicole  
FOREL Olivier  
HORISBERGER Blaise  
KONRAD François


Cette liste est apparentée à la liste  
socialiste.



**Liste N° 5 :**  
**PBD – Parti Bourgeois  
Démocratique Neuchâtel Ville**

GROBÉTY Xavier  
BREITSCHMID Damien

Cette liste est apparentée  
aux listes PLR et PDC.



**Liste N° 7 :**  
**PDC – Parti démocrate chrétien**

PAHUD Vincent  
JEANNERAT Lionel

Cette liste est apparentée  
aux listes PLR et PBD.



Le Bureau de vote est situé à l'Hôtel de Ville. Il sera ouvert, le dimanche 13 mai prochain, de 10 heures à midi.



# 10 listes avec 127 candidats...

Les élections communales du 13 mai prochain approchent à grands pas. L'Administration communale procédera cette semaine à l'envoi du matériel de vote. Pas moins de dix listes comprenant 127 candidat-e-s - 42 femmes et 85 hommes - ont été déposées dans les délais à la Chancellerie communale, afin de repourvoir les 41 sièges du Conseil général. Les listes définitives portent les noms suivants:



### Liste N° 51 : Parti évangélique (PEV)

ROCHAT Didier	KUMMER Rolf
MAYOR Jean-Marc	PÜTZSCHLER Gabrielle



### Liste N° 52 : UDC-UDF

GRANDCHAMP Luc	SCHARDT Emanuel
BUGNON Marc-André	THÉVOZ André
GRANDCHAMP Anne Frédérique	



### Liste N° 53 : Les Verts, Ecologie et Liberté

BAUR Nicole	NYS Béatrice
BOILLAT Géraldine	DE PURY Nicolas
BURKARD Carmita	DEROUWAUX François
CHISHOLM Carol	DESAULES Joël
COUSIN Valérie	DREYER François
DEBROT Emilie	FAVEZ Michel
DESCHENAUX Elodie	FROIDEVAUX Yves
HERRERA Jasmine	GAMBONI Jimmy
ISELI Isabelle	JEANLOZ Edouard
LAURENT Harriette dit Anaïs	MALCOTTI Jean-Frédéric
LOETSCHER SCHNEIDER Catherine	RICHARD Jean-Luc

Cette liste est apparentée aux listes solidaritéS/NE, Parti Ouvrier et Populaire - POP et socialiste.



### Liste N° 54 : solidaritéS/NE

NÉNAVOH Annette	SILBERSTEIN Hélène
PELLAUX Camille Jean	VUILLIOMENET Henri
NIGG Caroline	SILBERSTEIN Jacques
REID Catherine	HELLE Pascal
PARATTE Dimitri	PENSA Ruben
HENTSCH Geneviève	MATTHEY Simon
RENK Hans Peter	

Cette liste est apparentée aux listes Les Verts Ecologie et Liberté, Parti Ouvrier et Populaire - POP et socialiste.



### Parti ouvrier et Populaire

### Liste N° 55 : Parti Ouvrier et Populaire - POP

BINGGELI Julien	PARATTE Chloé
DURSUN Derya	RESPINI Alessandra
FOREL Olivier	VEILLARD Sami
FRAGNIÈRE Jocelyn	YILDIRIM PAPADOPOULOS Rukiye
MADDALENA Silvio	

Cette liste est apparentée aux listes Les Verts Ecologie et Liberté, solidaritéS/NE et socialiste.



### Les Libéraux-Radicaux

### Liste N° 56 : PLR Les Libéraux-Radicaux

AUTHIER Jean-Charles	HAENY Béatrice
BELLATON Isabelle	HODEL David
BLOHM GUEISSAZ Amelie	KIPFER Mirko Stéphane
BONGIOVANNI Fabio	MOUCHET Philippe
BRODARD Alexandre	NEBEL Laurent
BUECHE Jérôme	PEQUIGNOT Blaise
CORDAS Tiago	SANDOZ Pierre-Yves
DESSOULAVY Jean	SCHMITT Alain
ETIENNE Philippe	SCHWARB Christophe
GEISER Beat Robert	SPACIO Julien
GROSSMANN Rémi	STROHMEIER Richard
GUEISSAZ Félix	ZIMMERLI Joël

Cette liste est apparentée aux listes PBD et PDC.



Election du Conseil général

# ... dont 42 femmes



## Liste N° 57: PBD – Parti Bourgeois Démocratique Neuchâtel Ville

GROBÉTY Xavier  
BILL Steven  
BREITSCHMID Damien

STORRER Pierre-Alain  
GROBÉTY-RUEDIN Carmina

Cette liste est apparentée aux listes PLR et PDC.



## Liste N° 59: PDC Parti démocrate chrétien

JEANNERAT Lionel  
PAHUD Vincent  
CAVUOTO Nicola  
JACCARD Damien  
LOPEZ Carlos

MÉRAT Jacques  
PAHUD François  
TARABBIA Marc-Stephen  
ZWAHLEN Claude

Cette liste est apparentée aux listes PLR et PBD.



Parti socialiste  
Ville de Neuchâtel

## Liste N° 58: Parti socialiste

ABDELKERIM Mahamat  
AGBOTRO Kodjo  
BALJOZOVIC Dobrivoje  
BASSE Mouhamed  
BÉGUELIN Matthieu  
CASTIONI Oksana  
CLISSON PERRET Khadija  
DEDJA BYTYQI Edlira  
DOCOURT DUCOMMUN  
Martine  
ERARD Natacha  
FACCHINETTI Thomas  
GALLO Yvan  
DE GREGORIO Gianfranco  
GRETILLAT Jonathan

HURNI Baptiste  
LOUP Anne-Françoise  
LOUP Philippe  
DE MONTMOLLIN Patrice  
OGUEY Grégoire  
PARATTE Morgan  
PERRIN Hélène  
REINHARD Anne-Dominique  
RINALDO ADAM Sabrina  
ROUTOULP-KACOU Marie-  
France  
TASCO Cristina  
TREBOUX Marc  
WÜST Nathalie  
ZWYGART DE FALCO Laura

Cette liste est apparentée aux listes Les Verts Ecologie et Liberté, solidaritéS/NE et Parti Ouvrier et Populaire – POP.



## Liste N° 60: MCNE (Mouvement Citoyens NEuchâtelois)

MANAI Nouredine  
BUTT Aurangleb  
NAMIR Tiziana  
SANSONNENS Sayann

MUJKANOVIC Fikret  
MANAI Taïeb  
MUJKANOVIC Amela  
PUCCIO Jonathan



Vote par correspondance: il est possible d'apporter son enveloppe de transmission à l'Hôtel communal (photo de gauche), au Contrôle des habitants (photo de droite) ou à l'Hôtel de Ville, jusqu'au dimanche du scrutin, à 10 heures, dernier délai.

A propos...



## Souriez !

Depuis le premier débat télévisé entre Richard Nixon et John Fitzgerald Kennedy en 1960, l'importance de l'image dans la politique moderne n'est plus à prouver. Elle n'a d'ailleurs d'égale que les quelques phrases assassines que chacun a pour mission d'asséner à l'autre. On se souvient en effet des légendaires «Vous n'avez pas le monopole du cœur» lancé par Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand, ou alors, dans un autre registre, le décisif «Je décide et il exécute» de Jacques Chirac à l'encontre de Nicolas Sarkozy savamment distillé lors d'une réception du 14 juillet.

La communication non verbale, l'image, sont ainsi constamment au centre des préoccupations des candidats-e-s ou, une fois encore, l'importance de la forme l'emporte. Rappelons que l'impact du message est influencé par le langage du corps (55%), le ton de la voix (38%) et 7% par les seuls mots prononcés...

La campagne d'affichage pour le deuxième tour des élections présidentielles françaises coïncide partiellement avec celle mise en place dans les communes neuchâteloises pour l'échéance du 13 mai. C'est dans ce cadre que les stylistes, les coiffeurs et autres spécialistes de la communication ont usé de leur créativité pour profiler leurs poulains. Il appartiendra au peuple de leur donner une véritable légitimité.

Rémy Voirol

## Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Serge Castiglione à Denens (Atelier d'architecture Serge Castiglione), d'un permis de construire pour l'aménagement d'un établissement public (snack-bar) et l'installation d'un canal de ventilation en façade de l'immeuble 5, place Blaise-Cendrars, article 4951 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Mustafa Ongu.

Demande de Monsieur Andrea Pelati, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la construction d'une dalle pour 2 places de parc et l'aménagement d'une terrasse 40, rue de la Côte, article 3438 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Isabelle et Bertrand Bellaton.

**Les plans peuvent être consultés du 13 avril au 15 mai 2012, délai d'opposition.**

# La Ville officielle

Les séances sont publiques

## Examen des comptes 2011 et rapports

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 30 avril 2012 à 18h30, à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant :

### Rapport du Conseil communal

12-015

**Rapport d'information du Conseil communal**, concernant le bilan des commémorations du Millénaire de la Ville de Neuchâtel.

### Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

12-006 – 12-202

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière** concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2011.

### Rapports du Conseil communal

12-010

**Rapport du Conseil communal**, relatif à la fusion des deux entreprises de transports TN et TRN.

12-005

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit pour la première étape de la rénovation, de la restauration et de la mise en conformité des bâtiments du Musée d'ethnographie ainsi que pour le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation.

12-014

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit pour l'assainissement énergétique des enveloppes des bâtiments de la rue de l'Orée 58 à 62 et 64 à 68.

12-008

**Rapport du Conseil communal**, concernant le remplacement du monobloc de ventilation et la pose de capteurs photovoltaïques aux piscines du Nid-du-Crô.

### Rapport de Commission

12-201

**Rapport d'information de la Commission spéciale «Politique immobili-**

**lière et du logement»**, relatif à la politique immobilière et du logement de la Ville de Neuchâtel.

### Autres objets

12-601

**Interpellation du groupe PopVertsSol par M<sup>me</sup> Catherine Loetscher Schneider et consorts**, intitulée «Sapin de Noël de proximité, un plus pour notre ville!».

12-501

**Postulat du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts**, concernant le parc naturel périurbain au Pied du Jura.

12-502

**Postulat du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts**, concernant le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel.

12-401

**Proposition du groupe socialiste par M. Thomas Facchinetti et consorts**, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, intitulée «Egalité de la durée du congé parental du personnel de la Ville pour les enfants adoptés».

12-301

**Motion du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts**, intitulée «Pas de maisons vides à Neuchâtel».

12-602

**Interpellation du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts**, intitulée «Une volonté d'étatiser les structures d'accueil?».

12-302

**Motion du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts**, intitulée «Des fleurs et des bancs dans la zone piétonne».

12-605

**Interpellation (dont le traitement en priorité est demandé) par M<sup>mes</sup> Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol) et Nathalie Wust (socialiste)**, intitulée «Réintroduction du Canada Dry – Ginger ale».

12-503

**Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Matthieu Béguelin, Pascal Helle et consorts**, intitulé «Pour un «Tarif jeune» dans les cinémas».

12-504

**Postulat du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts**, intitulé «Le Conseil communal est prié de demander instamment au Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, de dénoncer le Concordat du 2 mai 2001\*, entre l'Etat de Neuchâtel et l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise chrétienne, (\* Concordats des 10-13 novembre 1942 et 1-30 décembre 1942; arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943)».

12-303

**Motion des groupes PopVertsSol et socialiste par M<sup>me</sup> et MM. Pascal Helle, Catherine Loetscher Schneider, Matthieu Béguelin et consorts**, intitulée «Pour une Maison du livre».

### Pour mémoire

10-502

**Postulat du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts**, intitulé «Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

10-304

**Motion du groupe socialiste par M. Jonathan Greillat et consorts**, intitulée «Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

Neuchâtel, le 13 avril 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

**Le président,**  
Alain Ribaux

**Le chancelier,**  
Rémy Voirol

**Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site Internet [www.neuchatelville.ch](http://www.neuchatelville.ch)**



Cent trente personnes s'activeront dimanche 13 mai pour le dépouillement des élections communales 2012

# Un bataillon à l'assaut des votes



Chaque scrutateur se verra attribuer une tâche bien précise lors du dépouillement du dimanche 13 mai, • Photo: archives

**Le dépouillement des élections communales 2012 commencera dimanche 13 mai dès 8 heures à l'Hôtel de Ville. Pas moins de 130 personnes œuvreront toute la journée pour des missions aussi diverses que l'ouverture des enveloppes de vote, le tri des bulletins ou encore la saisie informatique de données. Les résultats devraient tomber en milieu d'après-midi pour le Conseil communal et en début de soirée pour le Conseil général.**

«La première personne arrivera à 5h45», indique Bertrand Cottier, vice-chancelier de la Ville de Neuchâtel. Cinquante-deux employés de l'administration communale et 26 représentants des partis se sont annoncés pour participer au dépouillement. La commune a également convoqué une cinquantaine de citoyens en renfort.

## Travail à la chaîne

Le dépouillement des suffrages démarrera dès 8 heures par le tri des enveloppes de vote. Les personnes responsables de la logistique auront aménagé les différentes salles de l'Hôtel de Ville en fonction des tâches à effectuer. «Chaque scrutateur se verra attribuer une tâche bien précise selon un système de travail à la chaîne», commente Bertrand Cottier. Les scrutateurs de la salle de la Charte sortiront les bulletins des enveloppes de vote. «Une machine aura préalablement ouvert les enveloppes en coupant leurs bords», précise le vice-chancelier. Les

scrutateurs procéderont à une série de vérifications, puis agrafferont les enveloppes avec les bulletins. Ces derniers seront ensuite triés par partis dans la salle des Pas perdus pour finalement se retrouver dans la salle des 40. Les scrutateurs répartiront les bulletins dans différents tas en fonction de leur type, à savoir compacts, modifiés ou manuscrits. Les bulletins triés seront ensuite envoyés à la salle du Conseil général pour vérification. Après ces différents tris, les scrutateurs valideront l'ensemble des bulletins.

## Saisie informatique

Une équipe de douze personnes se chargera de saisir les suffrages des Neuchâtelois sur le Système de dépouillement des élections neuchâte-

loises (SYDEN), conçu par le Centre électronique de gestion (voir encadré). «L'équipe sera basée au Contrôle des habitants qui dispose de treize ordinateurs sur un même espace», explique Bertrand Cottier. Lorsque la saisie des bulletins est terminée, une dernière vérification est effectuée. «Le bureau de vérification a pour but de déceler les erreurs de saisie qui ne peuvent pas être repérées par le logiciel. Cela vaut dans les cas où une personne introduirait le candidat 203 à la place du 204 par exemple», relève Serge Attinger, chef du Centre de compétences Administrations au Centre électronique de gestion (CEG).

## L'annonce des résultats

Ce n'est pas l'heure à laquelle tombent les résultats qui importe, mais

plutôt leur justesse», souligne le vice-chancelier. Une fois la saisie informatique terminée, les résultats sont calculés par SYDEN. Ils sont ensuite envoyés à la commission de répartition pour déterminer – pour autant que les partis aient atteints le quorum qui se monte à 10% des suffrages pour les présentes élections – le nombre de sièges par partis politiques. La Commission s'appuie ensuite sur les résultats pour définir qui occupera ces sièges, selon les scores obtenus par les candidats. Si le dépouillement se déroule sans encombre, les résultats seront dévoilés en milieu d'après-midi pour le Conseil communal et en début de soirée pour le Conseil général.



## « Stable et fiable »

Les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont approché le Centre électronique de gestion (CEG) en 2003 pour créer un logiciel de dépouillement adapté à leurs besoins. «C'est en 2004 que SYDEN a servi pour la première fois», se remémore Serge Attinger, responsable au CEG. Les deux Villes se sont essayées à un test grandeur nature en avril 2004, avec le matériel de vote d'un précédent scrutin. Depuis, la Ville de Neuchâtel emploie le logiciel pour chaque élection, qu'elle soit communale, cantonale ou fédérale, pour l'exécutif ou le législatif et selon le système proportionnel ou majoritaire. «Depuis 2009, la Chancellerie d'Etat incite un maximum de communes à l'utiliser pour sa fiabilité. Elle a financé la participation des communes pour les élections cantonales et fédérales entre 2009 et 2011», relève Serge Attinger. Pour les présentes élections, les communes doivent financer leur utilisation. Vingt d'entre elles, emploieront SYDEN. Le CEG dispense une formation à leur intention. Plusieurs collaborateurs du CEG seront par ailleurs présents dimanche 13 mai pour le dépouillement de la Ville de Neuchâtel ainsi que pour fournir l'assistance nécessaire aux autres communes. «Nous assurons aux communes un maximum de sécurité et de précaution pour le fonctionnement de SYDEN. C'est un logiciel stable et fiable, mais qui reste dépendant d'une bonne organisation du travail», résume Serge Attinger.



Les scrutateurs issus des partis politiques ressortiront les bulletins des enveloppes pour déterminer leur validité.

**Enquêtes publiques (suite)**

Demande de Monsieur Laurent Castella, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Laurent Castella), d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation générale de l'immeuble, l'installation de capteurs solaires en toiture et l'aménagement d'une place de jeux 33-35-37, faubourg de l'Hôpital, article 13049 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de SIAT «NE» Immobilien AG Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 13 avril au 15 mai 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la réalisation de deux immeubles d'habitation avec garage collectif à la route des Gouttes-d'Or et pour la démolition de l'aile sud-ouest de l'immeuble Gouttes-d'Or 14, articles 2600 et 2601 du cadastre de la Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Westschweiz Immobilien AG à Berne.

Demande de Monsieur Dino Biancolin, architecte à Cernier (Bureau d'architecture D. Biancolin et R. Barze), d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation d'un immeuble d'habitation, la construction d'un ascenseur et la création d'ouvertures en toiture 2, avenue de Bellevaux, article 4892 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Eliane et Jean-Marc Lambelet.

Demande de Monsieur Patrick Cuhe, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la construction d'une habitation individuelle à la rue du Suchiez, article 9624 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Aurélia et Patrick Cuhe Castioni.

**Les plans peuvent être consultés du 27 avril au 28 mai 2012, délai d'opposition.**

**Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.**

**Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2<sup>e</sup> étage.**

**Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.**

**Service des permis de construire**



**Election du Conseil général et du Conseil communal**

# Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer pour l'élection du Conseil général et du Conseil communal

**le 13 mai 2012**

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 15 février 2012,

le Conseil communal précise :

**Vote par correspondance**

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance, dans l'enveloppe de transmission, à affranchir.**

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 13 mai 2012 à 10 heures, au plus tard.**

**Vote par Internet**

Il ne sera pas possible de voter par Internet lors de ce scrutin.

**Vote au bureau électoral**

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 13 mai 2012 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun**

**vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

**Personnes âgées, malades ou handicapées**

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 13 mai 2012, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

**Qui peut voter ?**

Sont électrices et électeurs en matière communale :

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.
- c) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins un an.

**Informations complémentaires**

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 11 mai 2012 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin :

**Echo**

■ Jeudi, M. Pascal Sandoz, directeur des infrastructures et énergies, représentera les Autorités communales, au vernissage de l'exposition de photos itinérante «Lumières sur Madagascar», au péristyle de l'Hôtel de Ville.

■ Jeudi, le Conseil communal sera représenté par M<sup>me</sup> Françoise Jeanerret, directrice de la culture, au vernissage de l'exposition «Je vous aime encore plus sur votre portrait», à la Bibliothèque publique et universitaire.

■ Samedi, le Conseil communal in corpore sera présent au vernissage de l'exposition «Automates et Merveilles» au Musée d'art et d'histoire.

■ Samedi, le Conseil communal sera représenté par M<sup>me</sup> Christine Gaillard, directrice de la santé et des affaires sociales, au 800<sup>e</sup> anniversaire de la création de Cornaux, à la salle omnisports de Cornaux.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M<sup>me</sup> et M. Eric et Jacqueline Moser-Bourquin, à l'occasion du 65<sup>e</sup> anniversaire de leur mariage.

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse ;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20 ;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse [www.ne.ch/vote](http://www.ne.ch/vote)

Neuchâtel, le 13 avril 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

**Le président, Alain Ribaux**                      **Le chancelier, Rémy Voirol**

**Marché**

Conformément à l'arrêté du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, sanctionné par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2009, le marché du **mardi 1<sup>er</sup> mai 2012 se déroulera normalement, à savoir de 7 heures à 13 heures.**

**Direction de la sécurité**





## Programme cinéma pour la semaine du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920  
(du réseau fixe Fr. 0,80/min).

### APOLLO 1

#### SUR LA PISTE DU MARSUPILAMI

4<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF me au ma 15h, 17h30, 20h30.  
Acteurs: Jamel Debbouze, Alain Chabat, Fred Testot,  
D'Alain Chabat.

#### THE AVENGERS - 2D

1<sup>re</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VF ve/sa 23h.  
Apollo 2: VF me 14h30.  
Acteurs: Robert Downey Jr., Chris Evans, Mark Ruffalo,  
De Joss Whedon.

#### BALKAN MELODIE

3<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 10 ans.  
VO s-t fr/all. di 11h15.  
De Stefan Schwietert.

### APOLLO 2

#### TITANIC - 3D

4<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 12 ans.  
VF me au ma 20h15.  
Acteurs: Leonardo DiCaprio, Kate Winslet,  
De James Cameron.

#### DETACHMENT

1<sup>re</sup> semaine. 12 ans sug. 16 ans.  
VO angl. s-t fr/all. me au ma 18h15.  
Acteurs: Adrien Brody, Marcia Gay Harden, James Caan,  
De Tony Kaye.

#### L'ENFANCE VOLÉE

2<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VO s-t fr/angl. je au ma 16h, di 11h.  
Acteurs: Katja Riemann, Stefan Kurt,  
De Markus Imboden.

#### LES PIRATES! BONS À RIEN, MAUVAIS EN TOUT - 3D

5<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VFs/di, ma 14h.  
De Peter Lord.

### APOLLO 3

#### THE HUNGER GAMES

6<sup>e</sup> semaine. 14 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 20h15.  
Acteurs: Jennifer Lawrence, Josh Hutcherson,  
De Gary Ross.

#### ZARAFÀ

12<sup>e</sup> semaine. Pour tous sug. 7 ans.  
VF me, sa/di, ma 14h15.  
De Rémi Bezançon.

#### BLANCHE NEIGE

3<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 10 ans.  
VF me au ma 16h.  
Acteurs: Julia Roberts, Lily Collins,  
De Tarsem Singh.

#### THE SUBSTANCE: ALBERT HOFMANN'S LSD

1<sup>re</sup> semaine. 16 ans sug. 16 ans.  
VF me au ma 18h15, di 11h.  
Acteurs: Albert Hofmann, Stanislav Grof, Martin A. Lee,  
De Martin Witz.

#### LA DAME EN NOIR

7<sup>e</sup> semaine. 14 ans sug. 14 ans.  
VF ve/sa 23h15.  
Acteurs: Daniel Radcliffe,  
De James Watkins.

### ARCADES

#### THE AVENGERS - 3D

1<sup>re</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 17h30, 20h30, je au ma 14h30, ve/sa 23h30.  
Acteurs: Robert Downey Jr., Chris Evans, Mark Ruffalo,  
De Joss Whedon.

### BIO

#### LES ADIEUX À LA REINE

2<sup>e</sup> semaine. 10 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 20h15.  
Acteurs: Léa Seydoux, Diane Kruger, Virginie Ledoyen,  
De Benoît Jacquot.

#### L'ENFANT D'EN HAUT

4<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 16h, 18h.  
Acteurs: Léa Seydoux, Kacey Mottet Klein, Martin Compston,  
D'Ursula Meier.

#### PROJET X

7<sup>e</sup> semaine. 16 ans sug. 16 ans.  
VF ve/sa 22h30.  
Acteurs: Thomas Mann, Jonathan Daniel Brown, Oliver Cooper,  
De Nima Nourizadeh.

### REX

#### LE PRÉNOM

1<sup>re</sup> semaine. 7 ans sug. 12 ans.  
VF me au ma 18h15, 20h30.  
Acteurs: Patrick Bruel, Charles Berling, Valérie Benguigui,  
D'Alexandre de La Patellière.

#### LES VACANCES DE DUCOBU

1<sup>re</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF me, sa/di, ma 14h, me au ma 16h.  
Acteurs: Elie Semoun, François Viette, Joséphine de Meaux,  
De Philippe de Chauveron.

#### BATTLESHIP

3<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VF ve/sa 23h.  
Acteurs: Taylor Kitsch, Liam Neeson, Alexander Skarsgård,  
De Peter Berg.

### STUDIO

#### NOUVEAU DÉPART

2<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF me, ve au ma 15h, 17h30, 20h15.  
Acteurs: Scarlett Johansson, Matt Damon,  
De Cameron Crowe.

#### CONNAISSANCE DU MONDE - DESTINATION TOMBOUCTOU

Pour tous.  
VF je, 16h, 20h.  
De Michel Drachousoff.



## Agenda pratique

### Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

### Urgences santé

et ambulance: 144.

### Hôpital Pourtalès et Maternité:

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24,  
365 j/365, tél. 032 713 38 48.

### Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro  
général et urgences), tél. 032 886 00 00.

## Services publics

**SOS Futures Mamans**, permanence  
téléphonique de 8h à 20h, 7 jours sur 7,  
au 032 842 62 52. Vestiaire ouvert le  
lundi et le jeudi de 14h30 à 17h (Puits-  
Godet 12a, Neuchâtel, 3<sup>e</sup> étage).

**Tourisme neuchâtelois-Littoral**, Hôtel  
des Postes (rez-de-chaussée, aile Est,  
entrée par l'av. du 1er-Mars): lundi-vend-  
redi 9h à 12h, 13h30 à 17h30, samedi  
9h à 12h, tél. 032 889 68 90.

**Vivre sans fumer**, Centre neuchâtelois  
d'information pour la prévention du  
tabagisme (ligue pulmonaire neuchâte-  
loise), fbg du Lac 17, tél. 032 724 12 06  
www.vivre-sans-fumer.ch. Egalement  
sur rendez-vous consultations indivi-  
duelles pour arrêter de fumer pour adul-  
tes et jeunes, lundi au vendredi de 8h à  
12h et 13h30 à 17h.

**Volontariat en ville de Neuchâtel**  
–entraide bénévole (ruelle Fleury 22),  
permanence téléphonique du lundi au  
vendredi, de 9h à 10h30, tél. 032 724 68  
00.

**Volontariat en ville de Neuchâtel**  
–entraide bénévole (ruelle Fleury 22),  
permanence téléphonique du lundi au  
vendredi, de 9h à 10h30, tél. 032 724 68  
00.

**Volontariat en ville de Neuchâtel**  
–entraide bénévole (ruelle Fleury 22),  
permanence téléphonique du lundi au  
vendredi, de 9h à 10h30, tél. 032 724 68  
00.

## Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte  
tous les jours jusqu'à 20h30. Après  
20h30, le numéro du service d'urgence  
144 communique les coordonnées du  
pharmacien de garde atteignable pour  
les ordonnances urgentes soumises à la  
taxe de nuit.

## NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD  
Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal)  
et d'aide aux activités de la vie quoti-  
dienne, collaboration avec les partenai-  
res favorisant le maintien à domicile.  
Demande de prestations et d'informa-  
tions: passage M.-de-Meuron 6, Neu-  
châtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvra-  
bles de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

## Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant  
ou du dentiste, composer le N° 144.

## Les services religieux

### Paroisse réformée évangélique

#### Cultes du dimanche 29 avril

*Sud:*

**Collégiale:** di à 10h, culte avec sainte  
cène, hôte du jour Pr. O. Fatio; garde-  
rie.

**Temple du Bas:** je à 10h, méditation,  
salle du refuge.

*Nord:*

**Ermitage:** chapelle ouverte tous les  
jours de 9h à 18h pour le recueillement.

*Est:*

**La Coudre:** temple ouvert en journée  
pour le recueillement.

**Portalès:** di à 10h, culte ou messe.

### Eglises catholiques romaines

**Notre-Dame:** sa à 17h, messe en portu-  
gais. Di à 10h et à 18h, messes.

**Serrières, église Saint-Marc:** sa à 17h,  
messe. Di à 17h30, messe en italien.

**Vauseyon, église Saint-Nicolas:** pas de  
messe.

**La Coudre, Saint-Norbert:** sa à 18h30,  
messe. Di à 17h, messe en latin.

**Hôpital Pourtalès, chapelle 6<sup>e</sup> étage:**  
di à 10h, célébration dominicale  
(aumônerie protestante 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> di) et  
catholique (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> di).

### Eglise catholique chrétienne

**Eglise St-Jean-Baptiste** (rue Emer-de-  
Vattel): di à 9h45 messe à La Chaux-de-  
Fonds.



## Impressum

### Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

### Direction:

Rémy Voirol, chancelier

### Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste  
Aline Botteron, journaliste  
Anne Kybourg, journaliste

### Illustration:

Stefano Iori, photographe

### Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

### Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09  
• Télécopie: 032 717 77 10  
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

### Internet:

www.neuchatelville.ch

### Mise en page:

Cathy Ecabert

### Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

### Tirage:

22'000 exemplaires



## L'instantané de Stefano Iori...



... tous aux urnes !



**GINDRAUX**  
*Fenestrier*

- Bois-Métal
- Bois
- PVC

[www.gindraux.ch](http://www.gindraux.ch)

2024 ST-AUBIN TEL.032 836 26 80

Dimanche 13 Mai 2012

Prix pour le menu ainsi que la croisière :

CHF 79.-- / personne

CHF 35.-- / enfant

## *Croisière* *Fête des Mères*

*menu à bord :*

*Palée du lac sur pilotis de noix de Saint-Jacques  
et fondu d'endives à l'orange*

*Contre-filet de bœuf rôti et sa moelle  
Sauce pinot noir*

*Gratin dauphinois aux pleurotes  
Courgette farcie à la fine ratatouille*

*Poire pochée au miel  
Taillaule dorée et glace au chocolat*

Départ Estavayer : 11h15

Départ Neuchâtel : 12h30

Retour Estavayer : 15h15

Retour Neuchâtel : 16h30

Réservation sur [www.navig.ch](http://www.navig.ch)

 Navigation 032 729 96 00  
Lacs de Neuchâtel et Morat SA



Les élections communales vues de l'intérieur avec le vice-chancelier Bertrand Cottier

# « Voter est aussi un devoir »

Comment se préparent les élections communales? Quelles mesures de sécurité sont-elles prises lors du dépouillement? Comment départager les candidats d'une même liste en cas d'égalité? A moins d'un mois du jour J, le vice-chancelier Bertrand Cottier fait le point sur les préparatifs et explique quelques règles en vigueur. Il rappelle également que voter n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir.

## Depuis quand la Ville est-elle à pied d'œuvre pour préparer ces élections?

**Bertrand Cottier:** La planification a débuté au sortir des élections fédérales et les préparatifs en tant que tels ont démarré début janvier. Pour une commune, ce sont les élections les plus lourdes à organiser, car on est en charge de tout, de l'établissement des listes à la communication des résultats.

## Comment s'organisent les préparatifs?

Un état-major a été mis sur pied, avec un responsable pour chaque élément important. Sous leur responsabilité, plusieurs services de l'administration travaillent depuis quatre mois en parallèle pour faire en sorte que tout soit prêt le jour J. Car la Chancellerie n'est pas la seule sur le pont. Le Centre d'électronique et de gestion (CEG) s'occupe du logiciel de dépouillement, le Contrôle des habitants tient à jour le registre électoral et l'arrête 30 jours avant le scrutin, le Centre d'impression s'est



Le taux de participation atteint seulement 35% aux élections communales.

on essaie de prendre le maximum de précautions.

## Quel est le principal défi?

Nous n'avons pas le droit à l'erreur! La population, les candidats et les partis s'attendent à connaître les noms sortis des urnes en milieu d'après-midi pour le Conseil communal et en début de soirée pour le Conseil général. Il faut donner les résultats dans les temps, mais il faut surtout les donner justes. L'heure de diffusion est finalement secondaire.

## Comment vivez-vous le jour du scrutin?

C'est la troisième fois que je préside l'organisation des élections communales. Les premières tombaient un 6 juin, date du débarquement des alliés en Normandie, et ce fut vraiment «le jour le plus long» pour moi (rires). On est sur le pont du matin au soir et dans une situation de stress constante. Mais en même temps, c'est l'aboutissement de quatre mois de préparation et j'ai la chance de pouvoir compter sur le travail remarquable des collaborateurs de l'administration, des membres des partis et des citoyens présents ce jour-là au bureau de dépouillement.

## Des mesures de sécurité sont-elles mises en place?

Oui. La loi nous autorise à commencer le dépouillement des bulletins de vote par correspondance à partir du dimanche du scrutin, soit avant la clôture des urnes à midi. Il faut donc prendre des mesures pour qu'aucune information ne sorte du bureau de dépouillement. Mais elles ne vont pas jusqu'à confisquer les téléphones portables! Pour l'anecdote, comme les scrutateurs ne peuvent sortir de l'Hôtel de Ville, on tolère exceptionnellement ce jour-là qu'ils fument sur le balcon extérieur.

## Que se passe-t-il en cas d'égalité parfaite entre deux candidats?

La loi impose de les départager par tirage au sort. A Neuchâtel, cela se fait à pile ou face et c'est le président de la commission de répartition – soit la commission chargée de dire à combien de sièges a droit chaque parti en fonction des suffrages obtenus et de les attribuer aux candidats sortis en tête – qui s'en charge. Comme les gens votent compact, il arrive assez souvent que des candidats obtiennent le même nombre de voix parmi les non-élus. Or il importe de connaître l'ordre des viennent-ensuite en cas de retrait en cours de législature. A toute précision utile, la commission de

répartition est composée de trois membres des partis, nommés par le Conseil communal.

## Quel est le taux de participation aux élections communales?

Il n'est pas très élevé puisqu'il atteint environ 35%. C'est aussi dû au fait que les élections communales sont ouvertes aux étrangers au bénéfice d'un permis C établis depuis plus d'un an à Neuchâtel. Et on le sait, les étrangers votent nettement moins que les Suisses, peut-être par manque d'habitude. C'est compliqué de réduire l'abstentionnisme. Il n'y a pas de solution miracle. Même dans le canton de Schaffhouse, où le vote est obligatoire sous peine d'amende, le taux de participation n'atteint pas les 100%. Je voudrais rappeler que voter n'est pas seulement un droit, mais un devoir. Certaines personnes se mettent à disposition de la communauté pour gérer le bien public et c'est faire montre de reconnaissance à leur égard que de dire à qui on souhaite confier les clés de la cité pour quatre ans.



## Qu'en est-il des votes non valables?

Environ 1% des votes ne peuvent tout simplement pas être pris en compte, parce que l'électeur a oublié de mettre sa carte de vote dans l'enveloppe de transmission, de la signer ou d'indiquer sa date de naissance. A cela s'ajoutent 1% de votes qui doivent être annulés en raison d'une erreur technique, la plus fréquente étant d'utiliser deux bulletins pour la même élection. On trouve également, mais c'est plus anecdotique, des bulletins avec des noms fantaisistes, des dessins, des messages ou des injures.



chargé de la réalisation du matériel de vote, etc.

## Avez-vous des craintes pour le jour J?

Pas particulièrement, mais on touche du bois car des problèmes peuvent toujours survenir. Nul n'est à l'abri d'une erreur humaine ou d'un problème informatique, comme le canton de Vaud en a malheureusement fait l'expérience lors des dernières élections fédérales. C'est pourquoi